

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2021

Sur convocation du 7 juin 2021, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 16 juin 2021, sous la présidence de Monsieur TRAVERSE Frédéric Maire qui ouvre la séance à 19 heures.

Étaient présents : Monsieur TRAVERSE Frédéric, Madame JALÈS Brigitte Monsieur GAUTHIER Éric, Monsieur CHAZARAIN Daniel, Monsieur MATHIEU Serge, Monsieur DELIBIE Jean-Claude, Madame ESCALIER Valérie, Madame ABERER Anne, Monsieur GALODÉ Philippe, Madame FIZELIER Garance, Madame Laura LEVERRIER, Madame PLAZA Sandrine, Monsieur DELASSUS Olivier, Monsieur LASSERRE Arnaud, Monsieur GORLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel CHAZARAIN

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et suit l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal du conseil du 11 mai 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le projet de procès-verbal de la réunion du 11 mai 2021. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Délégations du Conseil Municipal au Maire (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire depuis le dernier conseil qui a eu lieu le 11 mai 2021 :

- Signature du devis pour l'hydrodépouillage des sols de Vitrac Port, par l'entreprise ViaTech, pour un montant de 1 260€ HT

3- Détermination des ratios pour les avancements de grade

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu la saisine du Comité Technique

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO « PROMUS/PROMOUVABLES » %
Attaché	Attaché principal	100 %
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Vote : adopté à l'unanimité

4- Questions diverses :

- La bibliothèque sera tenue par Olivier Delassus sur deux lundis à partir du 14 juin ;
- SOCOTEC a effectué les visites périodiques les 3 et 10 juin 2021 : il y aura lieu de faire un point sur les travaux à effectuer ;
- Raccordement EDF pour le local vacant à Page en vue de l'installation d'un torréfacteur : le raccordement nécessite d'importants travaux de voirie dont le coût s'élève à plus de 5000 €. L'autre solution est de rester raccordé au compteur de l'école, d'installer un sous-compteur et d'inclure la consommation dans le montant du loyer.

La séance est levée à 21h15

Le Maire,
Frédéric TRAVERSE

